

DÉPARTEMENT de LOIR-et-CHER

ARRONDISSEMENT
DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Canton LA SOLOGNE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
LÉGAL : 15NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
EN EXERCICE : 15NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX
PRÉSENTS : 13

VOTANTS : 14

C O M M U N E D E
S O U E S M E SPROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MAI 2026

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai à dix-sept heures ;
Le Conseil Municipal de la commune de SOUESMES s'est réuni à la
mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Maire.*

Date de convocation du Conseil municipal : 22 mai 2026.

Étaient présents :

*Mesdames Annie CARPENTIER, Sandrine LE BIHAN, Christine
LOARER, Dominique RAIMBAULT, Marie-José RUELLE, Maryse
SENE,*

*Messieurs Jean-Michel DEZELU, Olivier CHARPENTIER, Serge
ETIEVE, Guillaume LE BIHAN, Gualberto LOPES, Thierry PINSARD,
Nicolas PORNIN.*

Absent avec pouvoir :

*Mme Elisabeth ROBERT a donné procuration à Mme Dominique
RAIMBAULT,*

Absent sans pouvoir :

M. Nicolas GUITTON (arrivé à 17h30)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17h10.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Gualberto LOPES est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 AVRIL 2026

Chaque conseiller municipal a été destinataire du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

S'ils n'ont pas de remarque à formuler sur son contenu, les conseillers municipaux sont invités à l'approuver.

Adopté à l'unanimité.

RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2026/32 - CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Par délibération n° 2026/32 en date du 23 avril 2026, le Conseil Municipal a accepté la cession de la parcelle E 0559 au profit de la Société Concassage Recyclage Sologne – Centre Val de Loire au prix de 3 € le mètre carré non viabilisé, soit un total de 64 620 €.

Monsieur le Maire explique que la commune ne peut vendre cette parcelle directement à la société puisqu'elle se situe sur la ZAE des Plaines qui a été transférée à la Communauté de Communes Sologne des Rivières le 1^{er} janvier 2017. Ainsi, les terrains restant à commercialiser sur les zones d'activités de la compétence de la Communauté de Communes doivent être transférés à celle-ci en pleine propriété pour pouvoir être revendus à des tiers.

Il convient donc de retirer la délibération 2026/32 portant acceptation 0559 au profit de la Société Concassage Recyclage Sologne – Centre Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **RETIRE** la délibération n° 2026/32 portant acceptation de la cession de la parcelle E 0559 au profit de la Société Concassage Recyclage Sologne – Centre Val de Loire et conférant à Monsieur le Maire tout pouvoir pour mener à bien cette opération.

Adopté à l'unanimité.

CESSION D'UN TERRAIN SUR LA ZAE DES PLAINES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOLOGNE DES RIVIERES

Suite au retrait de la délibération n° 2026/32 concernant la cession de la parcelle E 0559 à la société Concassage Recyclage Sologne – Centre Val de Loire, Monsieur le Maire précise que cette parcelle se situe sur la ZAE des Plaines transférée à la Communauté de Communes Sologne des Rivières le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire précise également que dans le cadre de l'exercice de la compétence Zones d'Activités Économiques par la Communauté de Communes Sologne des Rivières, les terrains à commercialiser sur ces zones doivent être transférés à la Communauté de Communes en pleine propriété pour pouvoir être revendus à des tiers, conformément aux conditions du transfert de la compétence et à la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2017.

Ainsi, Monsieur le Maire propose la cession de la parcelle E 0559 d'une superficie de 2ha 15a 40ca au prix de 3 € TTC le m², soit un total de 64 620 € TTC, à la Communauté de Communes qui la vendra à la société Concassage Recyclage Sologne – Centre Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** la cession de la parcelle E 0559 d'une superficie de 2ha 15a 40ca, conformément au relevé parcellaire joint, au prix de 2,50 € HT, soit 3 € TTC, le m² à la Communauté de Communes Sologne des Rivières qui la vendra à la Société Concassage Recyclage Sologne – Centre Val de Loire,
- **CONFERE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et notamment la signature de l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité.

RENOVATION ET RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 4 décembre 2025 pour solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026, d'un montant de 385 559,80 euros, soit 50% du montant HT du projet de travaux de rénovation et restructuration de la salle des fêtes.

Dans un souci d'optimisation des enveloppes départementales de subvention, les services préfectoraux ont invité la commune à déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert (en remplacement de la DETR).

Monsieur le Maire rappelle que sont également sollicitées des subventions auprès de la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité territoriale et auprès du Conseil Départemental au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale.

Il convient d'ajuster le plan de financement avec les montants des devis à jour et de solliciter la subvention au titre du Fonds Vert au taux de 50 %.

	Montant HT	Montant TTC
Coût estimé des travaux	682 000,00 €	818 400,00 €
Coût estimé des honoraires de Maîtrise d'œuvre	71 400,00 €	85 680,00 €
Étude énergétique	2 719,60 €	3 263,52 €
Coût estimé des Missions SPS et Contrôle Technique	7 840,00 €	9 408,00 €
TOTAL DE L'OPERATION	763 959,60 €	916 751,52 €
SUBVENTIONS SOLLICITEES	507 985,80 €	507 985,80 €
<i>Fonds Vert</i>	<i>381 979,80 €</i>	<i>381 979,80 €</i>
<i>Contrat Régional de Solidarité Rurale</i>	<i>76 006,00 €</i>	<i>76 006,00 €</i>
<i>Dotation Départementale de Solidarité Rurale</i>	<i>50 000,00 €</i>	<i>50 000,00 €</i>
RESTE À CHARGE COMMUNE	255 973,80 €	408 765,72 €

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert 2026, d'un montant de 381 979,80 euros, soit 50% du montant HT du projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'architecte a transmis le permis de construire relatif à l'annexe de la salle des fêtes. Elle finalise actuellement celui de la salle des fêtes ainsi que le dossier de consultation des entreprises en vue du lancement de l'appel d'offres, dont la publication est envisagée pour le mois d'août.

Il précise qu'aucun démarrage des travaux ne pourra intervenir avant la notification des subventions sollicitées. Sous réserve de leur attribution, le début des travaux pourrait être envisagé au mois d'octobre. Monsieur PINSARD précise par ailleurs que la découverte d'amiante par le diagnostiqueur dans des endroits inattendus est susceptible d'entraîner un allongement de la durée prévisionnelle du chantier.

MOTION DE SOUTIEN AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ENERGIE DE LOIR-ET-CHER

Le SIDELC a informé les communes du Loir-et-Cher de la motion prise par celui-ci pour réaffirmer l'appartenance de la compétence distribution d'électricité au sein du bloc communal. Monsieur le Maire présente la motion prise par le SIDELC le 5 mars 2026. Il précise que le projet de loi de décentralisation prévoit en effet un possible transfert de cette compétence des syndicats d'énergie aux départements. Le SIDELC assure cette mission depuis 1978 pour le compte de l'ensemble des communes du département et investit près de 12 millions d'euros pour la modernisation, la sécurisation et le renforcement des réseaux chaque année. Ce transfert pourrait avoir pour conséquences une baisse des investissements en zones rurales ainsi qu'une hausse du coût pour l'usager.

Monsieur le Maire souhaite réaffirmer le rôle des communes et de leurs groupements en tant qu'autorités organisatrices de la distribution d'énergie et propose que la commune apporte son soutien

au SIDE LC dont l'efficacité du modèle actuel en matière de solidarité communale, le point de vue public d'électricité et de capacité d'investissement locale n'est pas à remettre en cause.

Pour la commune de Souesmes, Monsieur le Maire rappelle que le SIDE LC a pris en charge une partie du coût d'extension du réseau de distribution d'électricité pour le raccordement de l'interconnexion. Monsieur PINSARD rappelle quant à lui l'installation de la borne de recharge et souligne l'intérêt de disposer d'un interlocuteur direct, facilitant ainsi les échanges et le suivi des dossiers.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la motion d'alerte relative à l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements) telle que proposée en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de M. Nicolas GUITTON.

DIVERS

- Point sur la Croix verte :
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la rédaction des baux relatifs au restaurant et aux gîtes a été confiée au notaire et est actuellement en cours de finalisation. Il indique par ailleurs que les candidats potentiels avancent chacun dans leurs démarches en vue d'une éventuelle reprise. Le projet poursuit son avancement pas à pas.
- Soirée de convivialité
Monsieur le Maire rappelle qu'une soirée de convivialité sera organisée le vendredi 26 juin à 19h à la salle des fêtes et invite Madame LE BIHAN à présenter cette manifestation. Elle précise que l'objectif est de favoriser les échanges avec les habitants et de mobiliser les commerçants, artisans, associations, enseignants, professionnels de santé et du tourisme. Une réunion de préparation est prévue le 3 juin avec l'ensemble des acteurs concernés. Par ailleurs, elle indique travailler à l'élaboration d'un guide de la commune regroupant les principales informations utiles.
- Saint-Jean 2026
Monsieur le Maire rappelle que la Saint-Jean se déroulera les 20 et 21 juin. Madame NADAUD, correspondante de la Nouvelle République, souhaite des informations complémentaires concernant cette manifestation. Monsieur le Maire présente donc l'organisation de la traditionnelle fête de la Saint-Jean qui se perpétue depuis plus de cent ans. Cette fête est préparée durant plusieurs mois par les jeunes atteignant l'âge de 18 ans dans l'année, avec le soutien de leurs parents, des associations locales et de la commune. Elle rassemble chaque année les habitants autour de plusieurs temps forts. La soirée du samedi sera animée par la présence de l'Harmonie de Salbris, suivie d'un feu d'artifice au terrain des Poteaux. La tradition prévoit ensuite l'embrasement d'une perche par les jeunes. Ces derniers confectionnent en amont des balais qui serviront à l'embrasement de cette perche qui est donc le traditionnel feu de la Saint-Jean. Les festivités se poursuivent le dimanche avec un barbecue et un concours de pétanque au parc Saint Vincent.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 18 juin à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

Le Maire,
Jean-Michel DEZELU

Le Secrétaire de séance,
Gualberto LOPES

